

Plateforme d'Observation Sociale

DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »

Compte-rendu n°2 – 22/06/2021

Participants :

CREAI : Léo BOLTEAU

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU

Excusées :

DREETS : Céline TECHER, Chrystèle MARIONNEAU

Animation/coordination POS :

DREETS : Raphaëlle MARIE et Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Présentation du tableau de bord des indicateurs de suivi des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »
- Discussions autour des indicateurs,
- Échanges sur les perspectives de travail et des objectifs de l'observatoire.

Présentation du tableau de bord des indicateurs de suivi des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »

Le tableau de bord synthétique des indicateurs pertinents à suivre (en s'appuyant sur le schéma MJPM) a été réalisé. Ce tableau de bord est disponible sur l'espace privé de « la vie de la plateforme » sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-sur-les-chiffres-cles-des-mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs-juin-2021/>

Discussions autour des indicateurs

Les données APA, AAH et RSA seront mises à jour prochainement avec les données de l'année 2020.

Pour l'indicateur sur le nombre d'établissements publics sociaux et médico-sociaux de +80 lits qui n'ont pas de préposés : une réflexion de diffuser la liste des établissements par catégorie et par département qui ne respectent pas cette obligation est à mener. La Nouvelle Aquitaine a affiché cette liste notamment.

La DREETS fournira prochainement le tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire de 2020 (en juillet/août 2021).

Pour les données des tribunaux, les données sont incomplètes dues à l'absence de données pour certains tribunaux (Saumur, La Flèche, Les Sables d'Olonne, Fontenay-le-Comte). Il faudra confronter ces données avec les données Justice, disponibles d'ici la fin juin 2021 normalement.

La DREETS va demander ces données dans la première quinzaine de juillet, les traitera et les retransmettra à la POS.

A l'avenir, il faudra se baser sur les données basées par le Ministère plus complètes et plus fiabilisées.

Le CREA informera le groupe de travail de la périodicité de la communication des données Justice (ces données sont diffusées en début d'année normalement).

Pour les données MASP, la DREETS a fourni les données 2020 pour trois départements, les données de la Loire-Atlantique et de la Vendée sont en attente.

L'indicateur du nombre d'appel à candidature pour l'agrément de mandataire individuel par département sur les trois dernières années (suite à des départs et suite à un surcroît d'activité) sera à ajouter au tableau de bord. Il faudrait identifier les appels à candidature en fonction des motifs : augmentation de l'activité, remplacement pour départ en retraite...

Attention : si certains mandataires ayant de nombreuses mesures partent, leur territoire peut être divisé et réparti entre plusieurs autres mandataires individuels.

Le nombre de mesures peut varier beaucoup d'un mandataire à l'autre.

Certain délégué de service tutélaire demande l'obtention d'un agrément de mandataire individuel (pour des raisons financières, mais ils ont davantage de contraintes, administratives notamment).

Les indicateurs ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) vont être ajoutés au tableau de bord par département, avec les données de 2020 : nombre d'appels reçus, nombre de personnes reçues... La DREETS va également fournir des données plus qualitatives qui sont dans le rapport d'activité, sur les motifs d'appels par exemple (réglementation, patrimoine...). Ces données permettent d'orienter les actions des services. La DREETS peut également avoir des informations sur le profil des demandeurs (sexe, âge...)

Le CREA se renseigne si les données Justice peuvent disposer d'éléments sur le profil des personnes protégées et le profil de leurs tuteurs qui exercent une habilitation familiale.

Échanges sur les perspectives de travail et des objectifs de l'observatoire.

Il a été décidé de présenter les avancées de l'observatoire MJPM lors d'une conférence le **Mardi 18 Janvier 2022 (après-midi)**. Cette conférence sera ouverte à l'ensemble des partenaires et des mandataires individuels (une centaine), des préposés d'établissement, des juges de tribunaux et des représentants de collectifs d'usagers (associations de parents...).

Programme de la conférence (durée 3h ?) :

- Introduction de la DREETS sur la mise en place de l'Observatoire MJPM,
- Présentation du tableau de bord par la POS,
- Présentation d'une synthèse écrite réalisée par le CREA,
- Débats avec la salle

Objectifs de ces présentations étant de dégager des perspectives de travail et de susciter des débats. La conférence doit être faite sous une forme participative.

Avoir 1h30 de présentation + 1h30 de débats au fil de l'eau.

Il faudra envoyer l'invitation assez tôt (« Save the date »), trois à quatre mois à l'avance pour les juges des tribunaux par exemple.

Il faut envoyer par la suite, les modalités d'inscription à la conférence.

Il faudra envoyer au préalable la synthèse du CREA ou/et le tableau de bord aux participants.

La DREETS se renseigne sur le budget et la réservation de la salle (Manufacture?) si la situation sanitaire le permet (sinon il faudra organiser un webinaire).

La DREETS va lister les personnes à inviter. Le « save the date » sera envoyé par la DREETS dès que la liste des personnes à inviter sera mise à jour et arrêtée (début septembre?).

Prochaines réunions de travail :

Lundi **20 septembre** 2021 de 10h à 12h

Mardi **16 novembre** 2021 de 10h à 12h